
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 8 avril 2010

Président : Gilles PILLON

Secrétaire de séance : Danièle MOREAU

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUMÉ, Danièle MOREAU, Sylvaine D'HOIR, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Bernard PONCET, Dominique DUPASQUIER, Françoise HILBRUNNER, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Robert CASSARD, Annick MIDY, Sylviane MALEYSSON, Malika VERLIÈRE, Jocelyne BÉNOZILLO, Jacqueline BOUMENDIL, Jean-Paul LACHAUD, Claire AUTRÉAU, Christian CHEVALIER, Alain MOREL

Membres absents représentés :

Elisabeth PAPIN donne pouvoir à Claire AUTRÉAU

Jean-Paul BOURGÈS donne pouvoir à Sylviane MALEYSSON

Membre absent :

Françoise GISCLON

Le Maire ouvre la séance à 20h50.

Madame Danièle MOREAU est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du Conseil municipal du 18 mars 2010

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 18 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Autorisation de signer les marchés relatifs à l'opération suivante dans le bâtiment de la Maison de La Tour : création d'un ascenseur, installation d'une climatisation et réaménagement de la bibliothèque

Gilles PILLON, rapporteur, indique que la Commune a engagé une consultation selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés pour l'opération suivante : « Création d'un ascenseur, installation d'une climatisation et réaménagement de la bibliothèque de La Maison de La Tour ». Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 janvier 2010 au BOAMP et sur le site e-marchespublics.com pour les lots tels qu'énumérés dans le tableau ci-dessous. Le montant estimatif des travaux avait été fixé par l'architecte Monsieur BURLET à 313 000 € HT.

A l'issue de la consultation, la Commune a reçu 57 plis soit 73 offres. Toutes les offres ont été examinées à l'exception de celles de l'entreprise SILVADOM pour les lots n° 1, n° 2, n° 3 et n° 5 en raison de dossiers incomplets. Le classement des offres et le choix des attributaires se sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, soit la valeur technique notée sur 10 points avec une pondération à 30 % et le prix des prestations noté sur 10 points avec une pondération à 70 %.

L'analyse de la valeur technique des offres reçues a été réalisée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique des entreprises dont la liste avait été établie précisément dans le règlement de consultation.

L'analyse des offres a été réalisée lors d'une réunion spécifique, le 23 mars 2010, avec les Conseillers municipaux qui ont participé à la définition du cahier des charges du projet dans le cadre du groupe de travail mis en place avec les associations concernées par ce projet.

Le résultat de cette consultation fait apparaître que l'enveloppe globale des travaux s'élève à 304 628,80 € HT comprenant l'option du lot 10 (revêtement neuf pour toute la bibliothèque), les deux options du lot 12 (Eclairage par spots Leds et Alarme intrusion) et un système de climatisation amélioré afin d'éviter les nuisances sonores.

Le résultat de la procédure de consultation est le suivant :

N° lot	Intitulé	Nombre d'offres*	Offre la moins chère en € HT	Offre la plus chère en € HT	Offre retenue	
					Montant	Nom de la société
1	Démolition d'ouvrages en béton armé	6	10 221,50	20 000,00	10 221,50	TRUFFY
2	Terrassements – gros œuvre	9	33 753,55	59 884,51	38 190,92	RUIZ
3	Charpente couverture zinguerie	6	7 804,23	27 176,52	7 804,23	SMCC
4	Menuiseries extérieures - serrurerie	4	41 587,90	53 256,00	41 587,90	GIRAUD
5	Façades	2	5 999,52	7 314,20	5 999,52	SAS VINCENT
6	Carrelage extérieur	4	5 988,18	13 377,50	9 637,22	PAGANO
7	Faux plafonds	9	9 613,17	15 884,85	9 613,17	MEUNIER INTRAMUROS
8	Cloisons - peintures	5	8 344,40	16 590,70	8 344,40	MEUNIER SAS
9	Menuiserie intérieure bois	4	5 888,20	11 455,42	6 254,31	ATELIER DES AGENCEURS
10	Sols souples	3	4 467,10	5 779,63	5 384,83 ou 9129,83 avec option	RHONIBAT
11	Ascenseur	4	25 400,00	33 565,00	25 400,00	LOIRE ASCENSEUR
12	Electricité Courants forts et faibles	3	32 494,48	47 400,00	32 494,48 ou 36 184,21 avec options	LE BOURHIS
13	Chauffage – Rafraîchissement - Plomberie	10	93 587,61	120 729,47	96 261,59	GOIFFON
Montant total correspondant aux offres retenues					304 628,80 € HT	

*L'option pour le lot n°10 sols souples correspond à la fourniture et à la pose d'un revêtement neuf sur l'intégralité de la surface de la bibliothèque
Les options pour le lot n°12 sont les suivantes : option 1 : Eclairage par spots LEDS : 1 798,50 € HT, option 2 : Alarme intrusion : 1 891,23 € HT.*

Madame Danièle MOREAU demande si la réfection de la salle C est prévue dans les marchés. Monsieur le Maire indique que cela fera l'objet d'un marché complémentaire, de même que le ravalement de la façade.

Monsieur Robert CASSARD s'étonne de l'écart considérable de prix entre les offres.

Monsieur Gilles PILLON indique que les entreprises de taille importante ont de lourds frais de structure, ce qui entraîne des prix plus conséquents. De plus, les entreprises ne rémunèrent pas toutes leurs salariés de la même façon, expliquant également les écarts. Enfin, la crise conduit de nombreuses entreprises à casser les tarifs pour obtenir les marchés, même si elles ne font aucun bénéfice au titre de l'opération. Le risque est aujourd'hui d'avoir des sociétés qui ne parviennent pas à honorer leurs engagements car elles sont mises en liquidation judiciaire en cours d'exécution du marché.

Sur une question de Madame Annick MIDY, Monsieur Gilles PILLON et Monsieur Sylvère HOUDEAU précisent que les options permettent souvent d'obtenir de meilleurs tarifs, comme cela a été le cas pour la fourniture et la pose du revêtement de sol de la bibliothèque. Les autres options concernent la mise en place d'une alarme intrusion et l'éclairage par sports LEDS.

Monsieur Gilles PILLON précise également que le système de chauffage rafraîchissement ne sera pas installé sur le toit de la Maison de la Tour mais dans le sous-sol afin d'éviter les nuisances sonores pour les voisins. Monsieur Gilles PILLON rappelle que les travaux devraient débuter mi-avril et durer environ 6 mois. Les associations ont été prévenues très en amont, avant la rentrée de septembre 2009, afin de ne pas perturber le fonctionnement des structures.

Madame Danièle MOREAU indique que les cours dispensés par l'association Salvagny Country Tour, qui avaient lieu dans la salle C de la Maison de La Tour, se dérouleront dans la salle du Pesage à compter du 6 avril 2010. Par ailleurs, toutes les réunions initialement prévues dans les salles A et B se tiendront au Vieux Bourg. La bibliothèque occupe désormais la salle de réunion située au sous-sol du Point Rencontre, ainsi que le local anciennement attribué à l'association Tour Athletic Club.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'opération suivante dans le bâtiment de la Maison de La Tour : création d'un ascenseur, installation d'une climatisation et réaménagement de la bibliothèque dans les conditions sus énoncées.

Questions diverses

- **Création d'une digue à hauteur du parking du Casino Le Lyon Vert**

Madame Dominique DUPASQUIER fait état d'un article paru dans la presse au sujet de la digue du Casino Le Lyon Vert. Madame Sylvaine D'HOIR explique que ce dossier est à l'étude depuis 2002 et que l'enquête publique est en cours du 22 mars 2010 au 6 avril 2010 inclus, consultable dans les mairies de La Tour de Salvagny, Charbonnières les Bains, Dardilly et Marcy l'Etoile. Aujourd'hui, aucune décision n'est arrêtée concernant le financement d'environ 1 million d'euros de ce projet puisque le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé. De plus, il s'agira de trouver des financements notamment auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes mais également au titre de l'intercommunalité. Elle précise que le SAGYRC n'envisage d'apporter aucune participation financière à ce projet, ses efforts se concentrant sur des projets plus importants au niveau de l'Yzeron. Cependant, elle précise qu'ils ont renouvelé leur soutien au titre d'un appui technique.

Monsieur Gilles PILLON rappelle qu'il s'agit d'un syndicat intercommunal qui bénéficie des participations des Communes et de subventions du Conseil Régional Rhône-Alpes. Il précise que ce projet ne fait pas partie du contrat de rivière en cours qui arrive à échéance en 2012.

Monsieur le Maire indique que la Commune dispose d'un délai de 4 ans après la déclaration d'utilité publique pour réaliser les travaux.

La Commune de Charbonnières les Bains serait prête à apporter sa contribution financière à la réalisation de la digue mais les sommes à engager restent très élevées. Le Casino Le Lyon Vert pourrait aussi être appelé à participer à cet aménagement. Le projet pourrait également être proposé au prochain contrat de rivière.

Bernard PONCET indique qu'un ouvrage est en place au Parc de Lacroix-Laval. Il serait intéressant de se renseigner sur son objet et son efficacité, afin de mener une réflexion sur un autre type de retenue que celui initialement envisagé.

Monsieur Sylvère HOUDEAU indique que le ruisseau « le Charbonnières » dispose d'une puissance hydraulique bien supérieure à celle de « la Beffe », générant les problèmes d'inondations actuellement rencontrés.

Monsieur Jean-Paul LACHAUD souhaite savoir s'il est possible d'envisager un aménagement sur les ouvrages déjà existants.

Monsieur Gilles PILLON indique que la Commune fera appel au SAGYRC sur les points d'ordre technique et notamment sur l'étude d'aménagement tout au long des lits des ruisseaux. Il note que le coût induit par l'entretien de l'ouvrage reste un aspect très important à prendre en considération.

Il est par ailleurs indispensable de sécuriser la retenue car le Maire reste responsable en cas d'accident.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Gilles PILLON